

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

20^{ème} année - N° 3662 - Mercredi 24 Juin 2020 - Prix : 200 Fc

TÉLÉCOMMUNICATION :

Telco s'explique sur son bras de fer avec Comores Câble



Comores Câble demande à Telco de payer une facture de 1 million 800 milles dollars sous peine de lui couper l'internet le 30 juin prochain. De l'autre côté, le nouvel opérateur de

télécommunications Telco estime que le gestionnaire des câbles optiques n'a pas respecté son contrat signé en 2018.

LIRE SUITE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 21 au 25 Juin 2020**

Lever du soleil:
06h 26mn
Coucher du soleil:
17h 51mn

Fadjr : 05h 13mn
Dhouhr : 12h 12mn
Ansr : 15h 06mn
Maghrib : 17h 54mn
Incha : 19h 08mn



POLITIQUE

Le parti Orange refuse l'idée d'un parti unique

Le parti Orange ne voit pas d'un bon œil l'idée d'un parti unique, soutenue par la CRC, principal parti au pouvoir. « Pas question de dissoudre notre parti car cela reviendrait à trahir notre conscience », persiste et signe Mohamed Toiaamou, porte-parole de la formation politique conduite par Mohamed Daoudou, ministre de l'intérieur.

Un peu de dignité. C'est tout ce qui semble rester au parti Orange qui refuse de se sacrifier en faveur du parti aux quatre oiseaux, la CRC. En effet, alors que le parti au pouvoir fait des appels de pieds pour faire de la CRC un parti unique au détriment des autres formations politiques autour de la Mouance Présidentielle, le porte-parole du parti Orange a dans un entretien accordé à La Gazette des Comores annoncé clairement la position de son parti. « Pas question de dissoudre notre parti car cela reviendrait à trahir notre conscience », soutient ferme sur ses étriers, Mohamed Toiaamou, un des poids lourds dudit parti.

Si le porte-parole refuse en bloc l'idée de dissoudre son parti, ça n'est pas pour autant qu'il nous laisserait le droit d'évoquer une proba-



ble mésentente dans l'alliance CRC-Orange. « Nous restons solidement attachés aux valeurs et principes de l'Alliance de la Mouance Présidentielle, et sur la base de l'accord commun signé en 2016 » entre tous les partis de l'AMP, tient-il à rassurer, allant jusqu'à affirmer, comme pour prouver sa loyauté, que s'il faut revoir ce fameux accord, « nous serons prêts à le faire » mais « pas question de dissoudre notre parti ».

Le porte-parole rappelle que lors des municipales à Moroni en février, la gouverneure de Ngazidja

Mhoudine Sitty Farouata en apportant son soutien à la liste « Moroni Emergent » (Orange) face à « Moroni pour Tous » (CRC). « Si la gouverneure a apporté son soutien à la liste du parti Orange, c'est en conformité avec la convention de l'AMP », dit-il, très à cheval sur le respect des Accords de 2016.

Autre point évoqué avec notre interlocuteur, la Tournante d'Anjouan en 2021. Pour M. Toiaamou comme pour toutes les voix acquises au régime, « il ne peut pas y avoir des élections en 2021 selon la nouvelle Constitution ».

Notons qu'il n'y a pas que les voix du régime qui soutienne cela. Me Fahmi qui a pris part à la présidentielle de 2019 comme, d'ailleurs, tous les caciques de l'opposition, s'appuyant sur un aspect purement légal, est lui aussi de cet avis. « Ceux qui appellent à des élections en 2021 veulent à tout prix inciter à une déstabilisation », accuse le porte-parole du parti Orange, pour qui, « ces gens-là sont des ennemis de la Nation ».

A.O Yazid

La Gazette des Comores

Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication

Elhad Said Omar

Rédacteur en chef

Mohamed Youssouf

Secrétaire de rédaction

Toufé Maecha

Rédaction

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

A.O. Yazid

Andjouza Abouheir

Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar

Chronique Sportive

B.M. Gondet

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Responsable commercial

Mariama Mhoma

Documentation archiviste

Mariama Hassane

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45



AVIS DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT

en vue de la sélection d'une firme ou d'un cabinet (service de consultants) pour l'« Élaboration d'un manuel sur les meilleures pratiques régionales pour la collecte de preuves dans le contexte de la CTOI et la formation des officiers de SCS. »

1. La Commission de l'Océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale de coopération régionale qui regroupe l'Union des Comores, La France/Réunion, Madagascar, Maurice et les Seychelles. Elle a pour mission de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les peuples et de contribuer à travers la coopération régionale au développement durable de ses États membres. La COI a obtenu un don de la Banque mondiale pour financer le projet SWIOFish 2Regional (Second South West Indian Ocean Fisheries Governance and Shared Growth Project). Elle se propose d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements autorisés au titre du contrat de Consultant (firme) qui assurera l'«Élaboration d'un manuel sur les meilleures pratiques régionales pour la collecte de preuves dans le contexte de la CTOI et la formation des officiers de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS)»

2. La mission du consultant est de renforcer la capacité des officiers et inspecteurs des

"Parties contractantes et Parties coopérantes non contractantes (CPC)" de la CTOI à recueillir des preuves pour poursuivre les individus / organisations qui contreviennent à la législation nationale en vigueur sur les pêches, y compris lorsqu'il existe des dispositions pour mettre en œuvre les mesures de conservation et de gestion de la CTOI. Il devra également renforcer les capacités des officiers / inspecteurs des CPC de la CTOI pour la collecte, la manipulation, la conservation et l'utilisation des preuves en vue de lutter contre la pêche "Illicites Non déclarées et Non réglementées (INN)" dans la zone CTOI tout en mettant en œuvre les mesures de l'État du port (Résolutions 16/11) et de préparer une proposition d'inscription INN pour la présenter au Comité d'application, dans le contexte de la résolution CTOI INN.

3. La Commission de l'océan Indien (COI) invite les consultants (firmes ou cabinets) éligibles à manifester leur intérêt afin de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les

informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont: les Consultants doivent être des firmes légalement constituées ayant d'expérience dans la législation de pêche et le renforcement des capacités dans le secteur pêche. Ils doivent avoir exécuté au moins 2 missions d'élaboration de manuel dans le domaine de la pêche, et doivent démontrer leur expérience dans la région du sud - ouest de l'océan Indien.

4. Une version des termes de référence est disponible sur le site web de la Commission de l'océan Indien <https://www.commissionoceanindien.org/sw2-y3-c017/>

5. Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées en version électronique sous format non compressé aux adresses ci-après au plus tard **le vendredi 10 juillet 2020 à 16 heures 30 minutes** (heures de Maurice

GMT+4) :

e-mail : innocent.miada@coi-ioc.orget
njiva.r@coi-ioc.org

Référence : « (SW2/Y3-C017) élaboration of a manual on regional best practices for evidence gathering in the context of the IOTC »

6. Le consultant sera sélectionné en accord avec les dispositions de la clause 3.7 (QC) de la section III des Directives sur la Sélection et l'Emploi des Consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD, des crédits et don de l'AID, **édition janvier 2011 révisée en juillet 2014.**

7. Les consultants intéressés peuvent obtenir de plus amples informations auprès de la Commission de l'océan Indien (COI) en envoyant un courriel aux adresses visées au paragraphe 5.

TÉLÉCOMMUNICATION :

Telco s'explique sur son bras de fer avec Comores Câble

Devant les médias, la société Telma (appellation commerciale de Telco, Ndlr) a tenu à faire des éclaircissements suite à la sortie médiatique du directeur général de Comores Câbles, lui demandant de payer une facture de 1 million 800 milles dollars. Une décision à laquelle le deuxième opérateur du pays refuse de se soumettre. « Dans 7 jours, on risque de voir notre connexion coupée par Comores Câbles et pourtant nous avons tous les éléments qui prouvent qu'à la société Comores Câbles nous ne devons rien. C'est pourquoi on a organisé cette conférence pour prendre à témoin nos clients », déclare Karim Athoumani, numéro 2 de Telco.

Accompagné de leurs avocats, les responsables de Telma reconnaissent que l'entreprise ne peut pas fonctionner sans Comores Câbles, et vice-versa. « Nous ne pouvons pas fonctionner sans Comores Câble et ce dernier dépend aussi de nous. Donc, ce litige n'a pas lieu

d'être. Nous ferons le nécessaire pour trouver une solution d'ici le 1er juillet », poursuit-il.

Pour rappel, les litiges entre les deux parties ont commencé fin 2018 lorsque Telco a demandé à Comores Câbles de remplacer le STM16 avec quatre STM4. En décembre (2018), Comores Câble a envoyé une facture de 207.000 dollars US à Telco pour les quatre STM4 comme convenu et fut payée une semaine plus tard. Mais à la grande surprise, Telma a constaté que jusqu'en août 2019, seuls deux STM4 ont été branchés au lieu de 4 comme convenu dans l'avenant. « Pendant plusieurs mois, Telma a essayé à maintes reprises d'obtenir une exécution d'obligation des câbles à l'amiable mais rien n'est fait. Fort heureusement en août 2019, Comores Câbles finit par s'exécuter et brancher les quatre STM4 », regrette Me Aicham Itbar, un des avocats qui défendent les intérêts de Telco.

En décembre 2019 Telma a reçu

de Comores Câble un courrier pour un renouvellement du contrat sous peine d'un débranchement le 1er janvier de l'année suivante. Pour la première fois, Comores Câble informe Telco qu'il existe un arrêté signé en 2018 qui stipule que « nul n'a le droit de vendre ou de produire et de commercialiser de la capacité internet aux Comores en dehors de Comores Câbles ». « Si cet arrêté date d'avril 2018, pour quelle raison Comores Câbles signe un contrat de branchement avec Telco mais pas un contrat de vente de capacité ? », s'interroge l'avocat d'affaires. A partir de ce moment là, il y a eu un vrai litige entre les deux parties, Telco étant vent debout contre ce document qu'elle juge « illégal ».

Me Aicham a montré en effet que « l'Union des Comores a signé en 2014, une loi qui interdit toute exclusivité en matière de télécommunication ». Et par la suite, Telco a écrit au ministère de tutelle pour leur notifier ces faits et leur faire

comprendre que l'arrêté était illégal. En réponse, le ministère a conseillé Telma de faire recours pour annulation de l'arrêté en question. En ce qui concerne le contrat, Telco a notifié à Comores Câbles qu'il était arrivé à terme en 2019.

« Jusqu'au mois d'août 2019, Comores Câbles n'a branché que deux STM4 au lieu de quatre payés. Nous considérons qu'il y a une compensation à obtenir pour le non branchement des deux autres STM4. Mais Comores Câbles ne l'entend pas de cette oreille en refusant de prolonger les prestations de ce qui a été déjà payé », poursuit l'avocat. Cet imbroglio a poussé Telco à se tourner vers la justice. Le deuxième opérateur a saisi donc le juge de référé du tribunal, lequel lui a donné raison. « Si le juge de référé nous a donné raison, c'est parce que dans le contrat signé en 2018, il est marqué que même si les parties ne s'entendent pas, aucune d'elles n'a le droit de couper tant que le juge de fond n'aura pas statué. Il a

ordonné à Comores Câbles de ne pas couper et ce jusqu'en Juin 2020 », annonce-t-il.

Pour ce qui est des 6 mois, Comores Câbles exige de la société Telco des charges de fonctionnement et la Cour d'appel leur a donné droit. D'où le montant d'1 million 800 milles dollars dévoilé par le directeur de Comores Câbles. Un montant « fou » selon l'avocat de Telco. « Par quelle magie on doit payer 1 millions 800 milles dollars pour 6 mois et pourtant nous avons payé 207.000 dollars l'année ? », s'empare Me Aicham, avant de révéler que « la société Comores Câbles a fait croire à la Cour d'appel que ce n'était pas du raccordement mais de la vente de capacité. Ce qui est faux ». Un recours est en révision mais jusqu'à maintenant l'audience n'a toujours pas eu lieu. « Si on devait payer quelque chose, ça serait la moitié de 207. 000 dollars ».

Andjouza Abouheir

Comores Câbles menace de couper l'internet à Telco le 30 juin

Rien ne va entre Comores Câbles et Telco à cause d'une histoire de facture dont le montant fait l'objet d'un combat judiciaire, enflammé par une guerre médiatique. Telma conteste la facture d'1 million 800 milles dollars qu'il est sommé de payer, tandis que Comores Câbles, ferme sur ses éperons, ne compte pas revenir sur sa décision de couper l'internet à Telma dès le 30 juin en guise de sanction.

A peine trois ans que Comores Câbles et Telco ne sont pas en bons termes. Cette mésentente puise son origine dans un supposé manquement aux obligations par la société de télécommunication, succursale de Telma de Madagascar envers le gestionnaire des câbles Comores Câbles. Soucieux de cette situation pour le

moins tendue, le directeur général de Comores Câbles a beaucoup insisté sur l'affaiblissement du câble Easy, que le pays serait probablement dans l'impossibilité de renouveler après 20 ans.

Dans une conférence, Ali Karani a montré que cette impossibilité de renouveler le câble Easy s'expliquerait par le non paiement des obligations de Telco. « Parmi mes deux clients (à savoir Comores Telecom et Telco, Ndlr), Telco refuse de payer ses services sous prétexte de n'avoir pas conclu de contrat avec nous. Ce qui est vrai ! Car c'est récemment que le gouvernement a décidé que les actifs des câbles soient gérés par Comores Câbles », lance-t-il.

Depuis ce transfert de compétences en 2017, la société Telco bénéficie des services de Comores Câbles mais « refuse » toujours de régler ses factures. Selon le patron de Comores



Câbles, la dette s'élève à 1 million 800 milles dollars sans tenir compte des pénalités accumulées depuis 3 ans. Contraint de payer des charges extérieures, une main d'œuvre accrue de 45% et des frais de main-

tenance, le directeur général de Comores Câbles menace de priver Telma d'internet dès le 30 juin prochain à minuit. « Cela me déplaira vraiment de perdre un client, mais je ne peux continuer dans ces condi-

tions avec Telco. Je veux qu'elle s'acquitte de sa dette avant le 30 juin. Et qu'un contrat bien négocié soit conclu le 1er juillet », soutient-il.

C'était l'occasion pour le patron de Comores Câbles d'annoncer l'entrée du Flyon 3 sur le marché. « C'est un autre câble qui n'est pas de taille comparé au Eassy. Sur ce câble, nous sommes actionnaire majoritaire à 55.55% devant Orange, 33%, et SFR, 22% », avance-t-il. Grâce à ce câble de communication, le chiffre d'affaires de la société Comores Câbles s'élève approximativement à 1 milliard 600 millions de francs comoriens. Le patron de Comores Câbles se dit ouvert à d'autres opérateurs afin de pouvoir élargir les relations et développer les actifs câbles.

Kamal Gamal

HOMMAGE

Salim Djabir Salim n'est plus : La disparition d'un sage



On a appris lundi soir, le décès de Salim Djabir dans l'île de Mohéli, suite à un malaise. C'était une des personnalités charismatiques de l'île, mais en même temps une figure nationale dans le monde sociopolitique. C'était une personnalité captivante quand il s'adonnait à son activité favorite à savoir, raconter l'histoire de notre pays.

Salim Djabir est né à Fomboni dans l'île de Mohéli le 15 août 1950. Il a débuté sa carrière professionnelle en tant qu'enseignant de l'école primaire publique de Fomboni. Il était membre fondateur de plusieurs partis dont le Parti Socialiste des Comores (Pasoco) ou

encore Udjama (qui deviendra plus tard le Front Patriotique des Comores (Fpc).

Il a été tour à tour gouverneur (Muhafidhu), de Mohéli puis préfet de Mutsamudu à Anjouan, durant la période soilihiste. Au début du mandat du feu président Ahmed Abdallah Abderemane, Salim Djabir Salim est renommé gouverneur de l'île puis directeur régional de l'Office national d'importation et de commercialisation de riz (Onicor). Il est ensuite nommé greffier en chef au tribunal de première instance de Mohéli.

Sous le régime du feu président Mohamed Taki Abdoukarim, il est élu député de la circonscription de la région de Djando et ses pairs l'ont

élu président de l'Assemblée nationale.

En 2018 le président Azali l'a été nommé président des assises nationales.

Salim Djabir s'est consacré ces dernières années à la promotion de la paix et la cohésion sociale en étant porte-parole du collège des sages de Mohéli. Il fait aussi partie des opérateurs économiques (en agro-pastorale) de l'île de Djumbe Fatima. Il est un chercheur en histoire. Il était père de six enfants. Pour ses proches, Ba Hidaya est parti mais son enseignement d'homme de paix demeurera à jamais gravé dans les mémoires.

Mmagaza

Dr Nizar compte innover et redynamiser la pétanque de Ngazidja

La pétanque, activité ludique et sportive, est un jeu qui date des civilisations antiques. Elle est pratiquée aux Comores depuis la période coloniale. Mais la Fcp (fédération comorienne de la pétanque) n'a vu le jour qu'en 1999. La même année, elle est affiliée à la Fipjp, et a pris part au Mondial, où elle termine en 16e des finales. Actuellement, environ 1000 personnes, hommes et femmes, pratiquent ce jeu de boules. Le patron de la discipline au niveau de l'île de Ngazidja, le Docteur Nizar Ahamada, fait un état des lieux, et raconte sa situation par rapport à la crise pandémique, qui secoue le pays. Il répond à nos questions.

Question : Dr Nizar, vous êtes le président de l'Antenne de Pétanque de Ngazidja (Apn), sorte de ligue. Actuellement dans l'île, il y a combien de clubs opérationnels ?

Nizar Ahamada : Notre institution évalue à une cinquantaine le nombre des clubs. Seize seulement ont payé leur cotisation annuelle. Mais la discipline connaît un boom spectaculaire, témoignage d'une bonne politique de séduction, et d'une grande motivation. De 80 pétanqueurs par tournois, aujourd'hui, les participants frôlent les 180, constat fait de 2018 à nos jours. En clair, avant la présence de la Covid-19 qui a entraîné la suspension de tout regroupement de sport entre au-

res, la pétanque était dynamique.

Question : Avant la suspension, l'Apn avait-elle pu mettre en application son plan d'action ?

NA : Lors de la saison sportive 2018/2019, les « bouledromes » étaient bien animés. Le plan d'action a été réalisé à 100%. Mais en 2020, une partie seulement, dont la mise en place des licences, la qualification au championnat d'Afrique, et éventuellement au Mondial, enfin quelques tournois, est accomplie.

Question : Comment les pétanqueurs vivent l'hécatombe provoquée par le coronavirus aux Comores ?

NA : Les autorités ont érigé des mesures barrières. Nous nous soumettons à la décision. Naturellement, l'absence des compétitions rend pénible la vie, et dégoûte la masse musculaire. Vous savez, lors d'une partie de pétanque, les joueurs marchent beaucoup et doivent travailler sur la coordination ainsi que les articulations, le maintien et l'équilibre. Sans tournois, les muscles, la concentration, ou encore l'habileté perdent le rythme. Et c'est un grand handicap pour tout bouliste.

Question : Considérant ces embarras techniques, physiques et psychologiques, quels conseils donnez-vous aux clubs ?

NA : Sportivement, sans compétitions, la période est difficile. Mesure de distanciation oblige, nous

conseillons aux athlètes de s'entraîner isolément, porter les masques, et si possible utiliser de temps à autre le gel hydro-alcoolique. D'ailleurs, la Fédération comorienne de pétanque (Fcp) a remis des masques aux trois antennes insulaires, destinés aux pratiquants et pratiquantes de ce sport.

Question : Après la levée des mesures restrictives, quelle sera la priorité de l'Apn ?

NA : La priorité sera l'organisation d'une assemblée générale électorale. Le mandat de la présidence d'une antenne régionale, comprise Apn, dure deux ans. Le mien a expiré le 31 mai 2020.

Question : Récemment, au championnat d'Afrique, tenu à Lomé, le pays était représenté par un club, en l'occurrence, une tripléte masculine de Ngazidja. Les joueurs n'ont pas pu s'adapter à la cadence d'une compétition internationale, sous l'égide de la Fédération Internationale de Pétanque et Jeu Provençal (Fipjp) en collaboration avec l'Afrique. Pouvez-vous expliquer cette contre-performance : trois matches, trois défaites ?

NA : Effectivement, nos athlètes ont eu de sérieuses difficultés sur le terrain au Togo, et administratives aux Comores, notamment sur la préparation du voyage. Les causes sont multiples. La discipline était oubliée pendant plus d'une décennie. Il n'y avait aucune participation internatio-



nale. Le manque d'expériences de haut niveau a constitué d'obstacle. Dans un tournoi, la rage de vaincre a un impact direct sur le développement personnel. La motivation de gagner pousse à élaborer une stratégie pour atteindre l'objectif. Les sorties internationales sont indispensables. Elles permettent de comparer les systèmes de jeu, de s'évaluer et de tirer des leçons.

Question : Un dernier message ?

NA : Revenons au Togo. En 2019, on a envoyé une délégation

sans aucun responsable, qui est une source motivante et constructive, en terme de soutien psychologique. C'est un handicap. De plus, la méthode de présélection était confuse, car mal-formulée. C'est la conséquence d'une mauvaise gestion depuis un moment. Actuellement, on essaie de rectifier, de réaménager et d'harmoniser toutes les actions nécessaires au développement du jeu de pétanque. C'est une passion pour nous.

Propos recueillis par
Bm Gondet



Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche et de l'Environnement de l'Aménagement
du Territoire, de l'Urbanisme des Transports terrestre,
chargé des Affaires foncières

Réf. n°2020/022/ PIDC/AMI/EFOC

« MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT: RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL (E) POUR L'ETUDE DE FAISABILITÉ SUR L'OPÉRATIONNALISATION DES CRDE »



1. Le PIDC est une initiative du Gouvernement Comorien, avec l'appui de la banque Mondiale, visant à réduire la pauvreté en soutenant la croissance économique.

L'objet du projet est de promouvoir les MPME et des acteurs de la chaîne des valeurs concernés dans l'agriculture, le tourisme et les secteurs associés aux Comores.

Les composantes du Projet, qui correspondent à un investissement total évalué à US\$ 25 millions, sont les suivantes :

- Renforcer la compétitivité des chaînes de valeur cibles et du secteur privé
- Appui direct aux entreprises
- Gestion de projet, Suivi/Évaluation, et Renforcement de Capacités.

Dans le cadre de la mission, le PIDC lance un Avis à Manifestation d'Intérêt, en vue du recrutement d'un **Consultant International pour l'étude de faisabilité sur l'opérationnalisation des CRDE**, DONT les responsabilités, tâches, études ainsi que le profil sont définis dans les présentes TDR.

2. OBJECTIFS L'ÉTUDE

Le consultant produira une étude de faisabilité qui peut être directement utilisée pour les activités de mise en œuvre du projet et l'élaboration du plan de travail pour les sept CRDE (Maweni, Cembenoit, Ouani, Dibouani, Simboussa; Nyumakele; Fomboni). Les recommandations seront en complémentarité avec les investissements du projet en cours et prévus soutenus par d'autres partenaires de développe-

ment, adaptés aux chaînes de valeur soutenues par le PIDC et aux conditions agroécologiques locales, et aux conditions socio-économiques spécifiques à la zone de couverture des CRDE.

Cette étude comprendra les trois volets suivants :

(i) Réhabilitation des infrastructures et opérationnalisation des CRDE :

- a) Un inventaire du nombre, du type et des conditions des infrastructures immobilières existantes, actifs mobiliers et services publics sur tous les sites du projet CRDE etc.
- b) Aperçu des améliorations d'infrastructure nécessaires et complémentarité avec d'autres projets d'investissement

(ii) Évaluation des capacités humaines : Il s'agit d'une évaluation axée sur l'identification des lacunes spécifiques en matière de capacités humaines que le soutien du PIDC peut fournir pour aider les CRDE à fournir des services de recherche, de vulgarisation et de conseil de haute qualité aux agriculteurs ciblés de la chaîne de valeur dans leur zone de couverture.

(iii) Évaluation des besoins et services CRDE : le troisième volet de l'étude développera un profil de service pour chaque CRDE, aligné sur les priorités et les plans de travail du centre et sur les besoins des agriculteurs dans la zone de couverture de chaque centre.

3. Profil du consultant

- Les qualifications du consultant :
- Minimum Diplôme d'ingénieur/ master II en génie agrico-

le, économie agricole, agro-industrie ou agronomie ;

- Expérience de la conception et de la réalisation d'études de faisabilité et d'évaluations des besoins pour des projets d'investissement agricole, de préférence financés par des agences internationales de développement ;
- Excellentes compétences en communication et expérience en animation d'ateliers et de consultations avec les parties prenantes ;
- Avoir réalisé au moins une mission similaire
- Démonstré maîtrise de MS Office ;
- Maîtrise du français ;
- La maîtrise de l'anglais est souhaitable.

4. Dossier de candidature :

- Un CV.
- Les copies des diplômes justifiant la qualification ;
- Les attestations de travail justifiant l'expérience du candidat.

Les consultants intéressés doivent solliciter des informations complémentaires concernant les TDR, en nous contactant à l'adresse mentionnée ci-dessous. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées par email à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 08 /07/ 2020 à 12 h 00 .

Adressé à : Monsieur le Coordonnateur du Projet PIDC « Manifestation d'intérêt Réf. n° 2020/022/PIDC/AMI/EFOC, PIDC. MPAEAUTTAF, Mdé Ex-CFADER Moroni, Tél (269) 328 45 80. Email projetpidc@gmail.com

Lancé le 24 juin 2020